

1. CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir 18 ans minimum et 60 ans maximum ;
- Être en bonne condition physique ;
- Parler et comprendre le français (compréhension de l'anglais ou autre langue étrangère souhaitée) ;
- Être domicilié en Principauté de Monaco ou dans les communes limitrophes (voire dans les villes voisines) ;
- Disponibilité pour les épreuves du MONACO E-PRIX et du GP F1 ;

2. ENGAGEMENTS

- S'engager à être présent sur la totalité de l'évènement prévu.

3. ATTITUDES - COMPORTEMENT DES CONTRÔLEURS / PLACEURS

- S'abstenir de tout acte ou comportement pouvant nuire à l'image de l'A.C.M. ou de la Principauté ;
- Adopter un comportement exemplaire et une tenue irréprochable ;
- Avoir une attitude correcte et ne pas commettre de gestes antisportifs ;
- Signaler sans délai toute absence ou empêchement à une épreuve pour laquelle vous êtes convoqué ;
- Respecter scrupuleusement les ordres édictés par sa hiérarchie ;
- L'utilisation du téléphone portable, appareil photo, audio et vidéo est interdite durant les épreuves ;
- La consommation de tabac et l'usage des cigarettes électroniques sont formellement interdits durant le service ;
- Garder confidentielle ou secrète, toute information communiquée dans l'exercice de vos fonctions et qui n'est pas publique. La divulgation de toute information ou opinion doit se faire dans le respect des principes, directives et objectifs de l'A.C.M. ;
- Ne pas permettre ou favoriser l'accès aux personnes non munies de billets, bracelets ou de laissez-passer afin de pénétrer dans l'enceinte du circuit ;
- Piercing interdit - Les cheveux longs pour les hommes sont acceptés mais attachés ;
- Veiller au bon respect et à la sauvegarde de l'environnement.

Port obligatoire de la tenue complète des contrôleurs et / ou placeurs, à savoir :

- La chasuble 2025 ou le gilet jaune (fourni par l'A.C.M) ;
- La casquette logotée A.C.M. (fournie par l'A.C.M.) ;
- Le t-shirt blanc (fourni par l'A.C.M) ;

- Un pantalon foncé (noir ou bleu marine). Sont exclus : pantalon déchiré, short, bermuda, jogging ;
- L'imperméable en cas de pluie (fourni par l'A.C.M.) ;
- Des chaussures ou baskets noires ou blanches.

4. MOTIFS D'EXCLUSION

- NON-RESPECT SUCCESSIFS DES RÈGLES DE SÉCURITÉ, DE COMPORTEMENT ET DE TENUE.
- INOBSERVATION DES DIRECTIVES.
- ABSENCE NON JUSTIFIÉE.

Nota :

Les frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture ne sont pas pris en charge par l'A.C.M.

Un forfait compensatoire sera alloué pour chaque journée de présence.